



LES DROITS ET DEVOIRS DE TOUS LES ACTEURS

LE CLUB S'ENGAGE À :

- Fournir un encadrement sportif compétent pour favoriser la progression du joueur,
- Proposer toute la logistique nécessaire à la pratique du rugby (matériel pédagogique, pharmacie, organisation des déplacements, etc.),
- Accompagner le joueur dans sa construction sociale,
- Défendre les valeurs de respect, de solidarité, d'éthique, d'humilité sur et en dehors du terrain,
- Répondre aux questions liées à la pratique sportive et aux obligations administratives dans la limite de ses compétences.

L'ÉDUCATEUR / ENTRAÎNEUR S'ENGAGE À :

- Préparer ses entraînements en amont,
- Proposer des entraînements ludiques et rythmés pour favoriser le climat d'apprentissage du joueur et des équipes,
- Respecter l'ensemble des acteurs du club (bénévoles, joueurs, éducateurs/entraîneurs, parents, élus),
- Respecter les clubs adverses ainsi que les instances fédérales (arbitres, délégués divers)
- Justifier ses choix par des arguments précis,
- S'inscrire dans le projet de formation du club.

LE JOUEUR S'ENGAGE À :

- Participer à l'ensemble des entraînements et compétitions (quand il est convoqué),
- Prévenir en cas d'absence les responsables sportifs et administratifs de sa catégorie,
- Respecter l'ensemble des acteurs du club (bénévoles, joueurs, éducateurs/entraîneurs, parents, élus),
- Respecter les clubs adverses ainsi que les instances fédérales (arbitres, délégués divers),
- S'investir pleinement dans sa démarche de progression,
- Respecter les adversaires et représentants fédéraux (arbitres, délégués divers).
- Préserver son environnement et la pérennisation d'une société durable et équitable.

LES PARENTS S'ENGAGENT À :

- Supporter et encourager les joueurs en respectant les valeurs sportives,
- Respecter l'ensemble des acteurs du club (bénévoles, joueurs, éducateurs/entraîneurs, parents, élus),
- Respecter les clubs adverses ainsi que les instances fédérales (arbitres, délégués divers),
- Participer à la progression sportive et sociale de leur(s) enfant(s),
- Participer à la vie du club en fonction de leurs possibilités: déplacements, AG, aide bénévole aux manifestations...

Fait à Vannes le :

Le (la) licencié (-e)

- Joueur (-euse)

- Entraîneur (-eure) (*)

le (les) parent(s)

le Président du club

(*) rayer la mention inutile

1/1

